

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE AIN DEFLA DERECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

NIF : 42.300.20.000.44.045

AVIS D'INFRUCTUOSITE DU CONCOURS

Conformément aux dispositions des articles 65,72 et 161 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, et la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics la direction de L'administration locale de la wilaya de AIN DEFLA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de concours national restreint pour la maîtrise d'œuvre N°01/2025 Publié dans les journaux quotidiens 'AKHBAR EL YAOUM " en date du 21/07/2025 et "EL HAYET EL ARABIA " en date du 22/07/2025 et le BOMOP, relatif à **L'ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF POUR LA WILAYA - (BLOC D'ARCHIVE R+3)**, qu'après l'analyse et l'évaluation des offres conformément aux critères prévus aux cahiers des charges , l'infructuosité de l'opération pour motif aucune offre n'est qualifié dans les prestations architecturales.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'infructuosité du concours dans les journaux quotidiens et la presse électronique ,si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, et ceux d'entre ce qui sont intéressés à connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'avis d'infructuosité.

LE WALI
